

N°DEC-2024-35

## DÉCISION DU MAIRE

### SOUS-TRAITANCE À L'ENTREPRISE RAKOS DES PRESTATIONS DE PLÂTRERIE ET FAUX PLAFONDS À L'ÉCOLE ROMAIN ROLLAND MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE DANS LE CADRE DU LOT N°3 DU MARCHÉ N°2023M09 DE RÉNOVATION DU GROUPE SCOLAIRE ROMAIN ROLLAND

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant, pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU le marché n°2023M09 de rénovation du groupe scolaire Romain Rolland et son lot n°3 « Plâtrerie et faux plafonds », notifié le 22 juin 2023 ;

Vu la demande de l'entreprise SN ERCT CONSTRUCTION du 14 février 2024, sollicitant de pouvoir sous-traiter la partie des travaux relative à la plâtrerie et aux faux plafonds de l'école Romain ROLLAND maternelle et élémentaire, sise 3-5 rue Romain ROLLAND à Bonneuil-sur-Marne, du lot n°3 du marché n°2023M09, dont elle est l'attributaire, au profit de l'entreprise RAKOS ;

## D É C I D E

**Article 1<sup>er</sup>** : L'acte de sous-traitance relatif aux travaux de plâtrerie et faux plafonds de l'école Romain Rolland maternelle et élémentaire dans le cadre de l'exécution du lot n°3 « Plâtrerie et faux plafonds » du marché n°2023M09 « Rénovation du groupe scolaire Romain Rolland », attribué à l'entreprise SN ERCT CONSTRUCTION et sous-traité désormais à l'entreprise RAKOS, est accepté.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à passer le présent marché de sous-traitance avec ladite entreprise et à signer toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

**Article 2** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 8 mars 2024.



Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 12 MARS 2024  
Et de sa publication le 12 MARS 2024

Pour le Maire et par délégation :  
La Directrice Générale des Services  
Nathalie BOURGEOIS